



BARÈME DES HONORAIRES - TRANSACTIONS

Barème applicable depuis le 15/02/2024

VENTE DE BIENS IMMOBILIERS OU MOBILIERS - MANDAT DE VENTE

Les honoraires sont à la charge du vendeur

Valeur TTC de cession des biens		% maximum du prix de vente hors honoraires, TTC ¹ (tranches non cumulatives)		
De	0 €	à	400 000€	10 %
De	400 001 €	à	800 000 €	8 %
De	800 001 €	à	1 200 000 €	6 %
De	1 200 001 €	à	1 600 000 €	5 %
>	1 600 001 €			4 %

APPLICATION D'UN TARIF MINIMUM DE 5 000,00€

Dans le cas où le calcul du pourcentage ci-dessus serait inférieur à 5 000,00€

Le montant des honoraires inclus :

- **L'accompagnement dans l'ensemble des démarches** : relation avec les tiers à la transmission (comptable, banque, géomètres, SAFER, notaire ...), vérification de la purge SAFER ...
- **L'intermédiation et le juridique** : détermination du plan de vente, rédaction des documents publicitaires et du dossier de présentation, mise en publicité sur des sites internet nationaux et internationaux, ciblage et sélection des acquéreurs potentiels, sécurisation du financement, réalisation des visites, négociation, formalisation des accords, rédaction ou appui à la rédaction des contrats de vente sous conditions suspensives, validation des actes notariés, accompagnement jusqu'à la signature de l'acte notarié.

Les honoraires ne sont dus que lorsque la mission est accomplie (Art. 73 du décret 72-678).

¹ TVA au taux de 20%. H

HORAE TRANSACTIONS

SARL au capital social de 4 000€

39 Grande Rue 70000 COLOMBE-LES-VESOUL

Tél : 06 79 45 48 32 / 07 82 52 52 60 - Mail : contact@horae-transactions.fr – www.horae-transactions.fr

SIRET 948 568 654 00016 RCS VESOUL - APE 7022Z

Carte professionnelle n° CPI 70022023000000001 CCI Saône-Doubs. Absence de garantie financière / RC ALLIANZ

TVA n° FR96948568654

BARÈME DES HONORAIRES - TRANSACTIONS

Barème applicable depuis le 15/02/2024

ACHAT DE BIENS IMMOBILIERS OU MOBILIERS - MANDAT DE RECHERCHE

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur

Valeur TTC d'acquisition des biens		% maximum du prix d'acquisition hors honoraires, TTC ² (tranches non cumulatives)	
De	0 € à 400 000€		10 %
De	400 001 € à 800 000 €		8 %
De	800 001 € à 1 200 000 €		6 %
De	1 200 001 € à 1 600 000 €		5 %
>	1 600 001 €		4 %

APPLICATION D'UN TARIF MINIMUM DE 5 000,00€

Dans le cas où le calcul du pourcentage ci-dessus serait inférieur à 5 000,00€

Le montant des honoraires inclus :

- **L'accompagnement dans l'ensemble des démarches** : relation avec les tiers à la transmission (comptable, banque, géomètres, SAFER ...), vérification de la purge SAFER ...
- **L'intermédiation et le juridique** : détermination du plan de vente, rédaction des documents publicitaires et du dossier de présentation, mise en publicité sur des sites internet nationaux et internationaux, ciblage et sélection des acquéreurs potentiels, sécurisation du financement, réalisation des visites, négociation, formalisation des accords, rédaction ou appui à la rédaction des contrats de vente sous conditions suspensives, validation des actes notariés, accompagnement jusqu'à la signature de l'acte notarié.

Les honoraires ne sont dus que lorsque la mission est accomplie (Art. 73 du décret 72-678).

² TVA au taux de 20%